Consulter une attestation de droits



Sécu/assurance maladie qu'est ce que c'est ?

La sécurité sociale également appelée la caisse primaire d'assurance maladie assure les remboursements et les contrôles des assurés sociaux concernant la maladie, la maternité, le décès, les accidents du travail et l'invalidité.

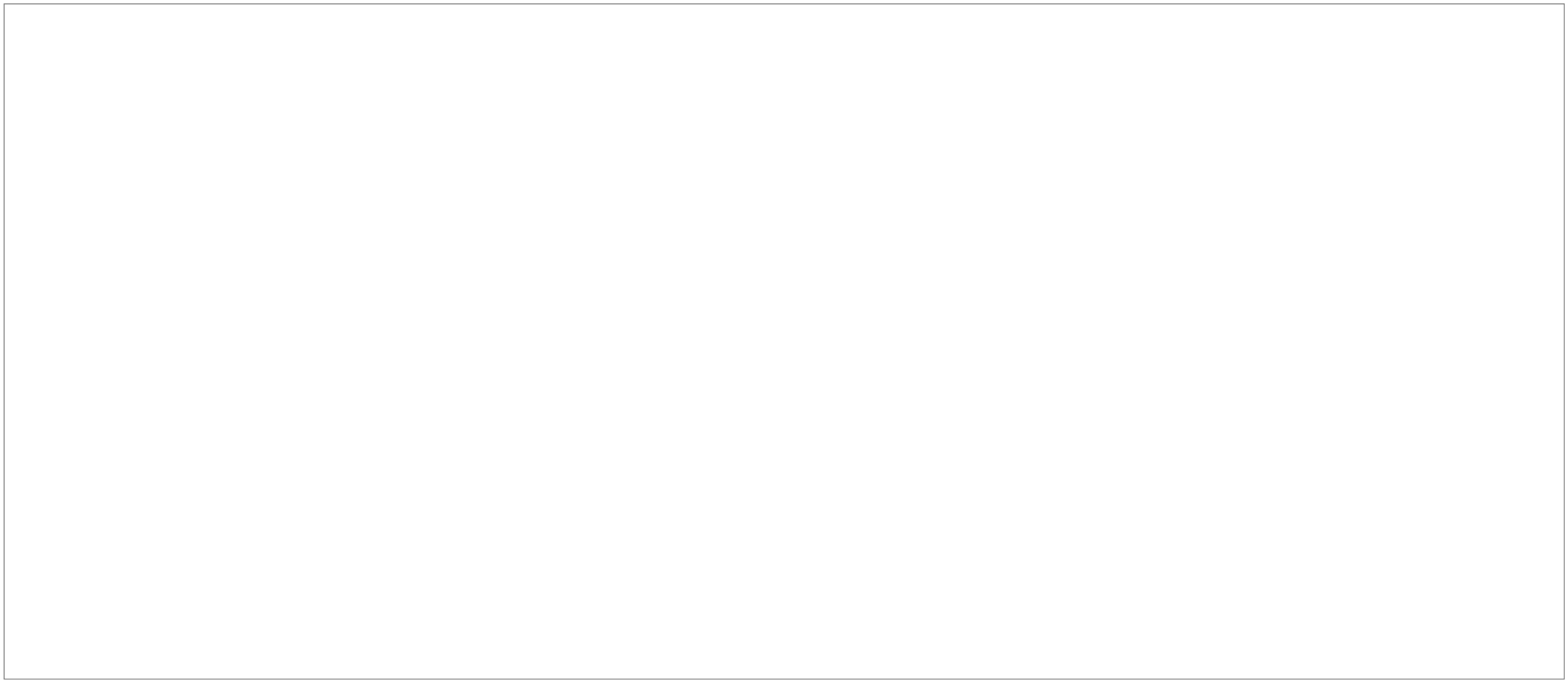
Elle a également un rôle d'information et de prévention dans tous les domaines touchant à la santé.

Étape 1 : Aller sur le site

Pour réaliser cette démarche aller sur www.ameli.fr

Étape 2 : Se connecter à son compte

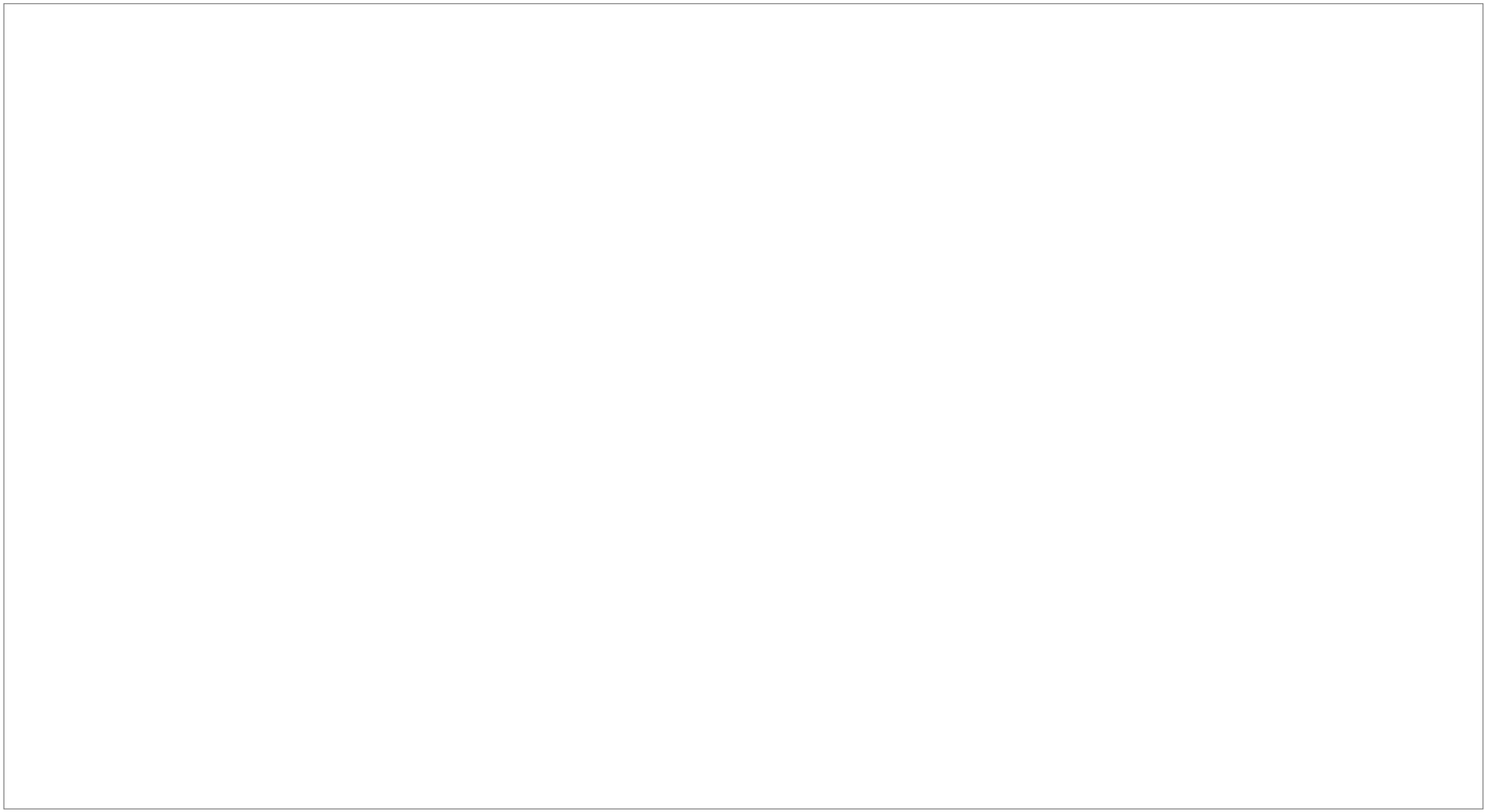
Cliquer sur "me connecter"



Étape 3 : S'identifier pour accéder à son compte

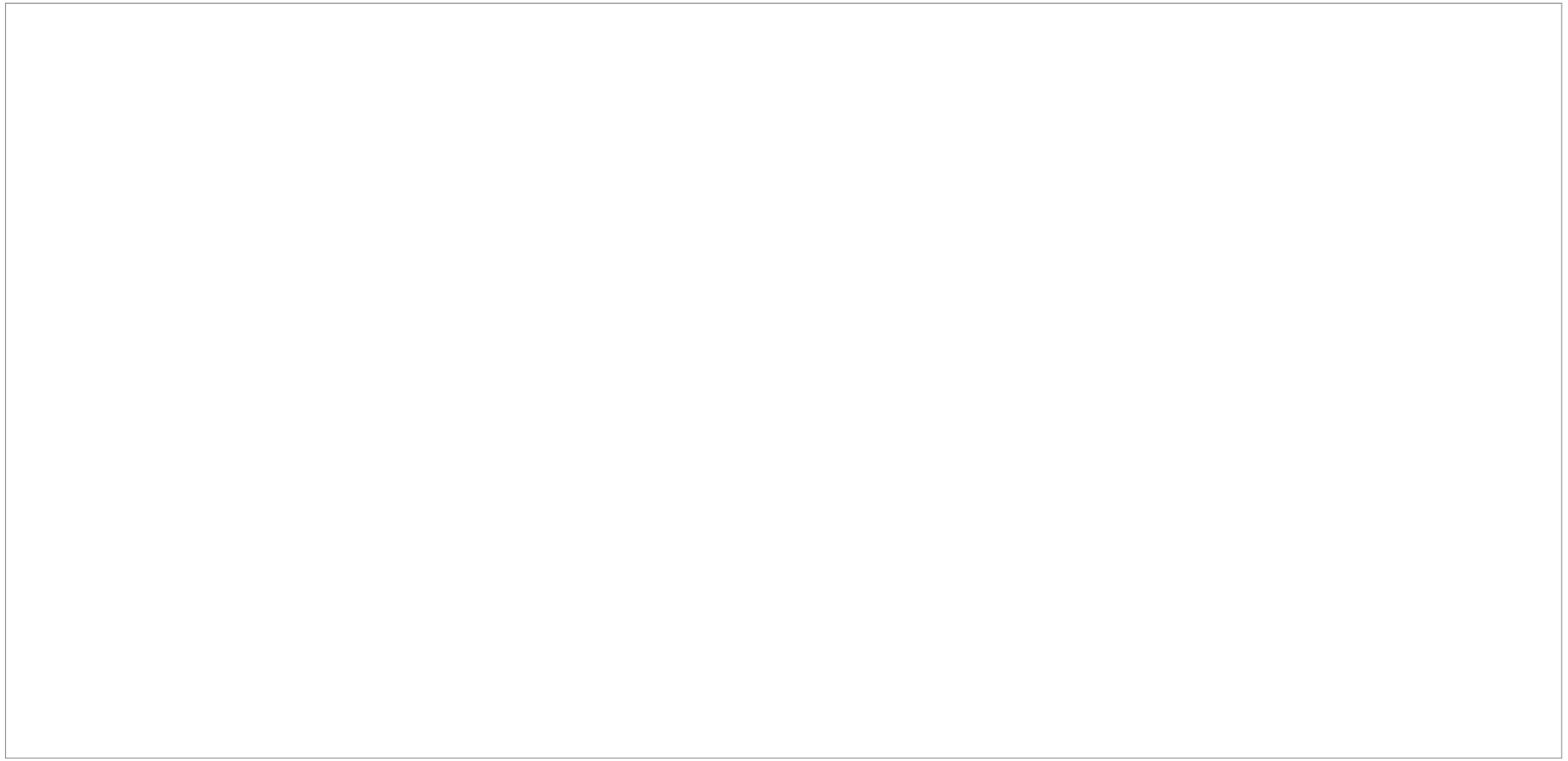
Indiquer le numéro numéro de sécurité sociale et le mot de passe puis **cliquer** sur "me connecter"

Le numéro est visible sur la carte de sécurité sociale ou une attestation de droits



Étape 4 : Ouvrir la rubrique attestation de droits

Cliquer sur "Attestation de droits



Étape 5 : Préciser le bénéficiaire

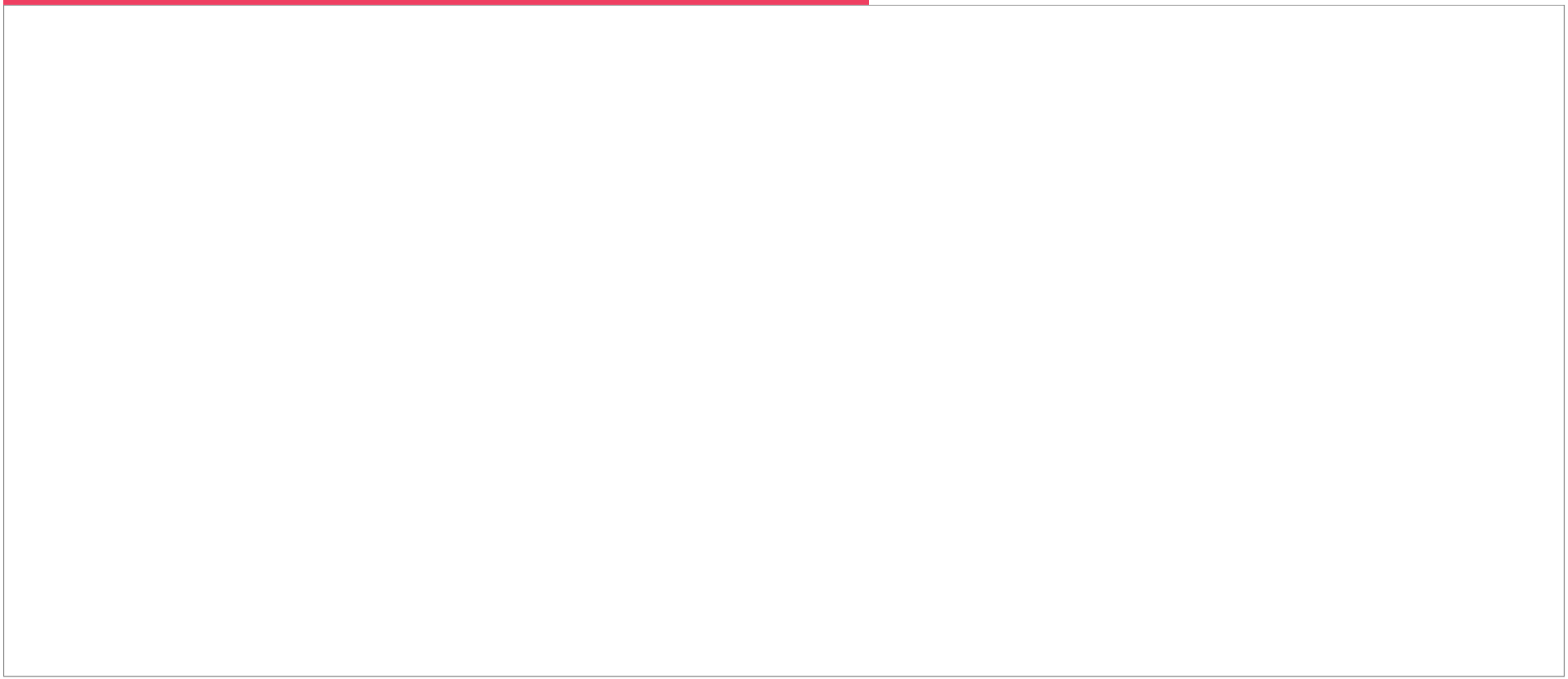
Les enfants étant rattachés à un parent apparaissent comme bénéficiaires. Il faut donc choisir le bénéficiaire concerné par l'attestation de droits

Étape 6 : Choisir le contenu de son attestation

Choisir avec (en ne cochant pas la case) ou sans ticket modérateur (en cochant la case) puis **cliquer** sur Valider

Le ticket modérateur

- Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de l'usager une fois que l'Assurance Maladie a remboursé sa part



Étape 7 : Télécharger son attestation pour la consulter

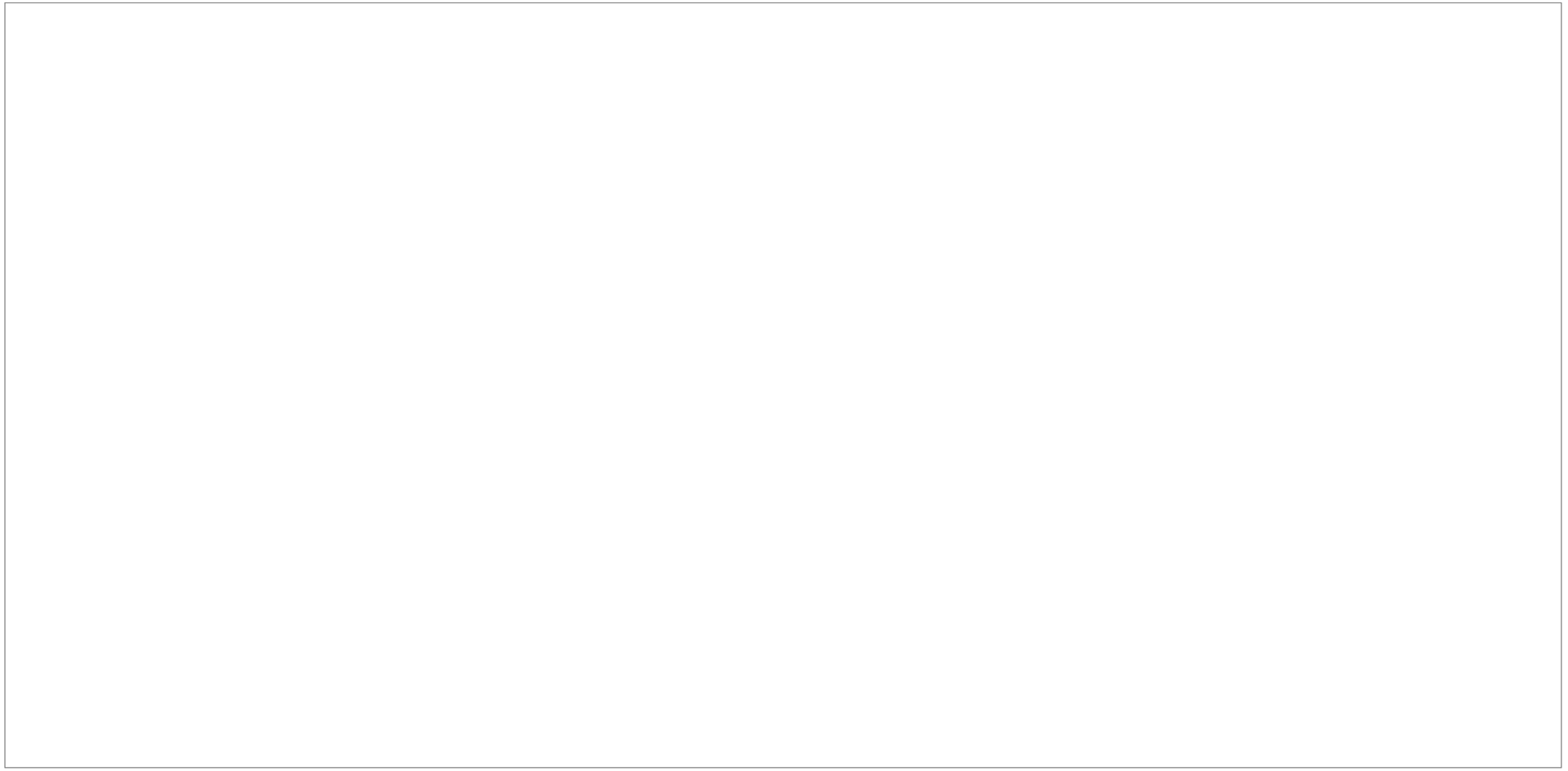
Cliquer sur "télécharger mon attestation de droits"

Étape 8 : Consulter son attestation

Ouvrir le **fichier** et l'enregistrer sur l'ordinateur ou l'imprimer directement

Étape 9 : Se déconnecter de son compte

Penser à **déconnecter** le compte avant de partir



C'est terminé !
D'autres contenus sont disponibles sur la page d'accueil

Cliquez ici pour revenir à l'accueil.











